

Image not found or type unknown



Les cours servais Réisiliation !

Par **oskiif**, le **13/10/2015** à **17:51**

Bonjour je me suis inscrit au cours servais en janvier 2015 aujourd'hui j'ai arrêter les études afin de me lancer dans la cuisine, en attendant mon contrat d'apprentissage je ne peux plus payer les cours servais car j'ai que 200euro le mois pour vivre ! j'ai donc fais une lettre de résiliation, u'ils ont refusé, et je me retrouve a devoir les payer en intégralité et un huissier m'appelle pour me dire que je dois payer ! que dois-je faire?